



Magny les Hameaux, le 6 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**LUNDI 16 FÉVRIER 2026 à 20 HEURES 00**

**Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Approbation du Procès-verbal du 15 décembre 2025

**RESSOURCES HUMAINES**

- Rémunération des intervenants occasionnels – Modification du taux de vacation

**FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

- Avances sur subventions 2026
- Débat d'orientations budgétaires 2026
- Pacte financier 2022-2026 – Fonds de concours - Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Corot – Samain

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

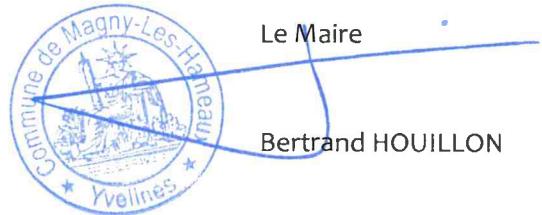
- Liste des décisions municipales prises du 5 décembre 2025 au 6 février 2026

La séance sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune.

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit et de l'envoyer par mail à l'adresse [hoteldeville@magny-les-hameaux.fr](mailto:hoteldeville@magny-les-hameaux.fr), au plus tard 48 heures avant l'heure d'ouverture de la séance et aux jours et horaires d'ouverture de l'hôtel de ville (les samedis, dimanches et jours fériés n'étant pas pris en

compte dans le calcul de ce délai de 48 heures) conformément au Règlement intérieur du Conseil Municipal, afin que je puisse envisager son inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.



**NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.**